**Dossier d’inscription - Association**

**Appel à projets AGIR 2023 de l’ARSLA**

**INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

Nom de votre structure :

Date de création de la structure :

Numéro de SIREN ou de SIRET :

Adresse du siège social :

Budget global de votre structure pour l’année 2022 :

Budget prévisionnel de votre structure pour l’année 2023 :

Nombre d’adhérents, de bénévoles et de salariés de votre association :

**Responsable légal de la structure :**

* Nom :
* Prénom :
* Fonction :
* Numéro de téléphone :
* Email :

**Porteur de projet :**

* Nom :
* Prénom :
* Fonction :
* Numéro de téléphone :
* Email :

Site internet :

Réseaux sociaux (facebook, linkedin, twitter etc.) :

**OBJET DE VOTRE STRUCTURE**

Quelle est la mission sociale / l’objet de votre structure ? (5 lignes maximum)

Quelles sont les principales activités de votre structure ? (10 lignes maximum)

Combien de personnes concernées par la SLA (distinguer personnes malades et aidants) sont bénéficiaires de votre structure ? Et typologie des personnes (âge, répartition sur le territoire, etc.)

Quel est le champ d’action de votre structure ? *National, territorial (quel territoire) etc.*

Travaillez-vous actuellement avec des structures partenaires (associatives ou non) ? Si oui, lesquelles ?

Comment avez-vous connu cet appel à projet ?

*Bouche à oreille, site internet de l’ARSLA, réseaux sociaux, newsletter, autre (merci de préciser).*

**PROJET**

Nom de votre projet :

Objectifs de votre projet ? (5 lignes maximum)

Présentation de votre projet (contexte, origine, enjeux). (20 lignes maximum)

Quel sera le nombre prévisionnel de bénéficiaires de ce projet ? Et typologie des personnes (personnes malades, aidants, âge, répartition sur le territoire, etc.)

Détaillez les étapes de votre projet :

Quel est le calendrier prévisionnel de votre projet ?

**FINANCES**

Quel est le budget prévisionnel du projet ? (une annexe sous format excel devra être jointe au dossier). Vous pouvez nous faire part de vos commentaires ici :

Est-ce que votre projet bénéficie de co-financements ? Si oui, de quelles structures et de quels montants ?

Ce dossier doit être déposé (complété et signé) avec les pièces justificatives suivantes **avant le 1er Octobre 2023** à l'adresse : **appelaprojets@arsla.org.**

* Dépôt au JO pour les associations - en PDF
* Statuts - en PDF
* Dernier rapport d’activité / rapport annuel - en PDF
* Le dernier bilan comptable / bilan financier - en PDF ou Excel
* Liste des membres du CA - en PDF
* Le budget prévisionnel du projet présenté - en Excel selon le format fourni
* Le budget prévisionnel 2023 de la structure - en PDF
* Logo de la structure - en PNG
* RIB de la structure - en PDF

Une candidature ne sera validée qu’une fois que le dossier d’inscription sera complet et envoyé avec toutes les pièces justificatives. Les porteurs de projets recevront par mail un accusé de réception du dossier, puis, à l’issue de l’instruction des projets, un avis de décision. Le dépôt d’un dossier de participation à l’appel à projets entraîne l’acceptation pleine et entière de l’appel à projets.

Je soussigné(e), (nom et prénom) …………………………………………………………………………………………

Représentant(e) légal(e) de la structure ………………………………………………………………………………

Certifie exactes les informations du présent dossier d’inscription.

Fait, le …………………………………………………. à …………………………………

Signature